



FFCBL / SER

Fédération Française de la Citizen Band Libre / Service Emergency Radio

Association loi 1901

N° W111000713

Siren/Siret N° 38784923500024

Siège Social : 17 Impasse des Vignes 81150 Lagrave

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFCBL / SER

DIMANCHE 20 AVRIL 2025 à 9 h

L'an deux mille vingt-cinq, le dimanche vingt avril à neuf heures, les adhérents de la FFCBL / SER se sont réunis salle de séminaire de l'hôtel NOEMYS, 7 Avenue Gabriel FAURIE à BRIVES la Gaillarde 19100, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Adhérents Présents sur liste émargement

Adhérents Représentés par Bons pour pouvoir

ORDRE DU JOUR :

La convocation, l'ordre du jour, l'appel à candidature, le bon pour pouvoir, le coupon de réservation des repas, ont été envoyé aux 36 Présidents de clubs affiliés par lettre suivie.

Les mêmes documents ont été envoyé par mail aux 51 membres indépendants

Les mêmes documents sont parus sur le site internet de la FFCBL / SER ainsi que sur la page Facebook « Les Amis de la FFCBL / SER »

La question des statuts mis en ordre du jour en Assemblée Générale Extraordinaire a été ajournée sur les conseils de Maître RICCI. Il est préférable que les statuts soient discutés et travaillés avec les membres du Conseil d'Administration afin de les mettre à jour dans leur intégralité.

Un diaporama est présenté en suivant l'ordre du jour prévu afin de faciliter la compréhension de tous, et notamment le bilan financier, dont tous les documents étaient mis à disposition sur place pour contrôle.

Monsieur ANTONIO, Président de la FFCBL / SER annonce l'ouverture de cette 43^{ème} Assemblée Générale.

Monsieur Victor MOURA, Président de l'Association AARC 19 (Association Amateur Radio Corrèze) est désigné Président de Séance, assisté de Madame Marie Pierre TREILLE, Secrétaire de la FFCBL / SER, désignée Secrétaire de Séance.

Mr MOURA souhaite la bienvenue à tous.

Il précise à l'assistance que les débats sont enregistrés. Aucune objections n'aient prononcé.

De même, il indique que les Questions / Réponses sont réservées pour la fin de la réunion afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Malgré tout, Mr VITARD est intervenu pour dénoncer la légitimité de Mr MOURA en qualité de Président de l'AARC 19 sous prétexte que leurs statuts ne le mentionnent pas.

Marie Pierre TREILLE, Secrétaire de l'AARC 19 précise avoir fait toutes les démarches en préfecture, et qu'elle est tributaire de leur échéance. Néanmoins, la formalité de la nomination du nouveau bureau de l'AARC 19 est légale.

Il est regrettable que sous l'action de l'énervement dû à des tensions depuis 3 mois, Mr VITARD et Mr ARENES aient eu une altercation verbale. Des échanges virulents ont été entendus.

Mr VITARD dénonce également la présence de « l'avocat » en demandant qui va le payer et attaque délibérément Mr ANTONIO, son intervention étant criante.

Maître RICCI intervient et précise que sa présence est nécessaire dans l'intérêt général de chaque partie. Il demande par ailleurs que chaque personne intervienne dans un respect mutuel.

Il indique que cette Assemblée Générale n'a pas pour objectif d'attaquer Mr ANTONIO, les voies légales sont faites pour cela.

Mr ANTONIO demande que le calme et la sérénité reviennent pour la continuité de cette assemblée.

Il remercie Mr MOURA, Président de l'AARC 19 recevant le déroulement de cette Assemblée Générale. Il remercie également Maître RICCI de sa présence en ce Week end de pâques. Remerciements également, pour toutes les personnes présentes et celles absentes pour diverses raisons.

Il rappelle que le respect doit être total et réciproque pour le bon déroulement de cette Assemblée.

RAPPORT MORAL

Mr ANTONIO indique qu'il est quelquefois facile et parfois difficile d'effectuer un rapport moral. Cette année étant plutôt une année difficile.

Il explique le contexte qui a amené à modifier le lieu de cette Assemblée Générale annuelle. Il indique qu'au-delà des divergences qui l'opposent à Mr THUILLET, Président de USARE 38, il n'était pas possible d'accepter que l'organisation de cette Assemblée soit conditionnée à une demande financière et à l'acceptation ou pas de membres affiliés.

Il souligne qu'un Président de Fédération, doit faire preuve de beaucoup de patience, de tolérance, d'empathie et de diplomatie pour offrir de son temps, et ce, malgré ce qui se passe depuis 3 mois. Un constat de dérapages, d'insinuations, d'accusations, et de manipulations.

Néanmoins, il rappelle sa disponibilité à l'égard de tous, notamment, lorsqu'un Président de Club lui téléphone en urgence un vendredi soir à 20 h pour affilier un membre qui doit participer à une manifestation dès le lendemain.

Il mentionne sa responsabilité pour l'application des textes de loi dans le cadre des activités de signaleurs.

Il comprend qu'il soit qualifié de « dictateur » lorsqu'un Président de Club souhaite ignorer ses conseils.

Il insiste sur le comportement de chacun qui doit être exemplaire face à un monde d'incivilité, d'intolérance et de manque de respect.

C'est l'image même de la Fédération, sa réputation, sa notoriété et sa crédibilité, cela, peu importe les critiques auxquelles chacun doit faire face.

Le QUITUS est demandé par Marie Pierre TREILLE, Secrétaire de Séance.

Pour : 46

Contre : 18

Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé.

RAPPORT ACTIVITÉ

Mr ANTONIO relate les différentes tâches qu'il effectue en qualité de Président.

Toutefois, il indique les effectuer avec plaisir, et cela malgré tout ce qu'il peut lire le concernant sur les réseaux sociaux depuis trois mois.

Il a continué à être présent pour tous, car c'est l'intérêt général qui le motive. Sa devise étant « Un pour tous, Tous pour un ». C'est dans cet état d'esprit qu'il reste le serviteur de tout un chacun.

Il insiste sur sa disponibilité et son accueil au siège de la Fédération, pour que chaque adhérent et / ou Président puissent venir pour discuter sur des points précis, contrôler la gestion, les comptes financiers en mettant à leur disposition tous les documents internes à la Fédération.

Il remercie toutes les personnes qui collaborent à la gestion de la Fédération.

Il souligne que l'organisation de la 42^{ième} Assemblée Générale à Lagrave c'est auto financée, et comme pour tous clubs qui organisent l'Assemblée Générale dans leur ville, aucunes aides financières n'a été apportée.

Le QUITUS est demandé par Marie Pierre TREILLE, Secrétaire de Séance.

Il a été constaté que le comptage pour le rapport moral avait inclus le vote de membres non adhérent, mais également des erreurs du fait de mains levées sans être abaissées.

Afin d'avoir le plus de transparence possible, il est demandé à un membre adhérent de BACB (Bagnères Assistance 65) d'effectuer le comptage des voix. Olivier LABASSE s'est proposé. Les membres non-votants s'écartant des votants.

Le comptage est interrompu, à la suite de l'arrivée de la Police appelée par le personnel de l'accueil de l'hôtel au vu des dérapages et de la violence des propos en début de séance de l'Assemblée Générale à 9 h.

Les forces de l'ordre ont rencontré Mr VITARD, lui ont demandé des explications et son souhait de dépôt de plainte.

Une suspension de séance est donc observée.

Avant la reprise du comptage, Mr MOURA précise que toute personnes doit respecter le droit à l'image et ne pas faire de photos ou une vidéo, sans l'accord de ou des personnes de l'Assemblée Générale. Si une quelconque photo ou vidéos apparaissaient sur les réseaux sociaux, une action en justice pourrait être engagée.

A la reprise des débats, après le retour de Mr VITARD, le comptage des voix pour le rapport moral et le rapport d'activité est refait avec la participation pour contrôle de Mr Olivier LABASSE, membre du club BACB (Bagnères Assistance 65) à la suite de l'erreur de membre non adhérents ayant votés.

Pour : 37

Contre : 16

Abstention : 0

Remarque : Une membre du GRAS 32 a signé la feuille d'émargement, mais a quitté l'assemblée générale avant les votes, elle n'était plus présente sur les lieux.

Le Président du BACB de Bagnères de bigorre 65 se trouvant à l'accueil de l'hôtel a néanmoins été pris en compte dans le comptage des contres.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés.

La liste des 36 clubs affiliés représentent 681 adhérents à fin décembre 2024 est présentée.

Ce sont donc, 36 présidents de clubs qui seront appelés à voter le nouveau Conseil d'Administration.

RAPPORT FINANCIER

Madame Marie Pierre TREILLE présente les comptes financiers pour 2024.

Recettes : (Solde créditeur de 20 653,54 €)

- Cotisations FFCBL = 7831 €
- Cotisations MDX = 1202 €
- Gains Assistances Signaleurs = 7880,71 €
- Dons, ventes boutiques = 486.83 €
- Gains sponsorisés pour AG FFCBL Lagrave = 3253 €

Dépenses : (Solde débiteur de 11350.80 €)

- Assurances = 2856.83 €
- Frais postaux = 445.79 €
- Téléphone / internet = 683.75 €
- Frais bancaires = 118.60 €
- Petites fournitures = 278.94 €
- Frais de déplacement = 482.73 €
- Matériels = 523.81 €
- Entretien matériels = 547.62 €
- Divers = 189 €
- Débours AG FFCBL Lagrave = 3300.45 €

Le résultat financier pour 2024 est positif de 9302.74 €

L'actif financier pour 2024 s'élève à 101 610.74 €

Une réflexion sera discutée avec les prochains membres du Conseil d'Administration sur cet actif.

Victor MOURA, Président de séance demande le quitus

Le comptage est effectué avec le concours d'Olivier LABASSE du club BACB de Bagnères de Bigorre 65.

Pour : 37

Contre : 16

Abstention : 0

Remarques : une membre du GRAS 32 est toujours absente, et le Président du BACB étant présent, mais dans le hall de l'hôtel.

Le rapport financier est approuvé

- Présentation des candidats pour les 15 postes au Conseil d'Administration.

Ont candidaté :

Guy HARVENGT	Henri GANDON	Erwann CREQUER	Aurélie COUTURIER
Christophe BOULAN	Denis LEGALL	Roland LAFAILLE	Yvan FRANCES
Daniel ARENES	Manuel RODRIGUEZ	Andrée VARIN	M. Pierre TREILLE
Olivier LABASTE	Rafael VALENTIN	André ANTONIO	Sandra NOGUEIRA
Mathieu VITARD	Denis TUNIS	Bruno D'AGOSTINI	Pascale LABBÉ
José RODRIGUES	Karine LE CARVENNEC	Morgan LE DOZE	Serge LE ROUX
Benjamin ROBERT			

- Intervention de Maître RICCI sur la validité des Bons pour pouvoir.

Une précision est faite par Maître RICCI : le Président de la FFCBL / SER qui jusqu'à présent ne prenait pas part au vote, alors que les statuts l'y autorise, votera cette année.

Il explique la méthode utilisée la plus objective pour l'attribution des bons pour pouvoir arrivés sans nom de mandant.

Le diaporama explique les attributions qui ont été faites par dates d'arrivées des bons pour pouvoir et dates de réception des chèques de réservation des Présidents de Clubs.

Mr VITARD, Président du club Ouest Radio Assistance 44 annonce que seuls les Présidents peuvent voter et non les membres. Maître RICCI répond que le membre représente le Président de Club absent et donc est autorisé à voter au nom de celui-ci.

Mr RODRIGUES, Co président de BACB (Bagnères de Bigorre 65) soulève un point important, concernant le vote puisqu'ils sont deux Co présidents.

Maître RICCI ayant connaissance de leurs statuts précise que ceux-ci ne mentionnent que l'existence d'un Président et d'un Vice-Président. A ce titre, seul un d'entre eux ne pourra voter.

Mr VITARD est surpris de ne pas voir les postes pour lesquels les candidats ont postulé.

Maître RICCI lui rappelle l'art 5 des statuts qui stipule le vote de 15 membres au Conseil d'Administration, et par la suite, les 15 membres voteront les membres du bureau, auquel cas, sa candidature de Président sera proposée. Puis, dans le silence des statuts, la possibilité de nommer des Responsables de diverses Commissions, sans pour autant être membres au Conseil d'Administration.

Mr VITARD mentionne sa divergence d'opinion par rapport à l'élection du Conseil d'Administration, le respect des statuts, les différents commentaires, et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que la légitimité du club RACI 38 et celle de Radio Assistance Nord 62, qui n'ont pas été validées par le Conseil d'Administration. De même, la légitimité de cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à la suite de la modification de son lieu d'organisation.

Maître RICCI lui répond que le fondement du déplacement du lieu de cette Assemblée Générale fait suite à la demande financière auprès de la FFCBL / SER et de l'exclusion par USARE 38, des membres du club, RACI 38. La responsabilité de la Fédération est de garantir l'unité au sein de la Fédération.

Les membres de Ouest Radio Assistance 44 et certains membres du BACB de Bagnères de Bigorre 65 ont décidé de sortir.

Une suspension de séance est donc faite dans l'attente de leur retour.

Une fois, tous les membres revenus, les débats reprennent.

Maître RICCI explique le bulletin de vote. Il précise que l'élection concerne le vote des 15 membres au Conseil d'Administration. La possibilité de voter pour 15 personnes ou moins, mais au-delà de 15 et tout signes divers engendreront un vote nul.

Mr ANTONIO annonce sa démission et celle de tous les membres actuels au conseil d'administration et du bureau.

Le diaporama montre les noms des 36 présidents de clubs affiliés devant voter.

L'urne est présentée, afin que toute l'assistance contrôle la régularité des votes, et la non-présence d'enveloppes. La vérification a été faite par Benjamin ROBERT, Président du Club Assistance Radio Nord 62 qui a constaté publiquement que l'urne était vide. Elle a été renversée à cet effet.

La procédure de vote est expliquée. Chaque Président de club sera appelé.

-s'il est présent, il vote en son nom, et s'il a jusqu'à 2 bons pour pouvoirs ; il vote en leur nom.

-s'il est absent, mais qu'il est donné son pouvoir a un membre adhérent, le membre vote au nom du Président absent.

Deux scrutateurs sont demandés pour garantir la transparence : Mr Yvan FRANCES, membre indépendant, et Mr Yoann ROLLAND du club BACB de Bagnères de bigorre 65, seront les deux Scrutateurs.

Tous les deux étant à la table de contrôle avec la Secrétaire de Séance, Madame Marie Pierre TREILLE et le Président de Séance, Monsieur Victor MOURA. La validité des bons pour pouvoirs ont été tous contrôlés par les quatre personnes. L'urne n'a pas bougé de la table du début des votes, et jusqu'au dépouillement.

Les Scrutateurs, le Président de Séance, la Secrétaire de Séance vérifient la totalité des bons pour pouvoirs et leur légalité.

Une fois le contrôle fait, le processus de vote commence.

Les 36 Présidents de clubs sont appelés un par un, ou leur mandant.

Une enveloppe et un bulletin leur est remis, ils se dirigent vers l'isoloir et reviennent pour mettre eux même l'enveloppe dans l'urne.

Mr Benjamin ROBERT, Président du CLUB ASSISTANCE RADIO NORD 62, Yoann ROLLAND de BACB Bagnères Assistance 65, John CORNIER, membre indépendant, et Yvan FRANCES, membre indépendant ont effectué tous les 4 le dépouillement des enveloppes.

Une fois l'enveloppe ouverte, et le bulletin de vote contrôlé, ils la transmettent à Maitre RICCI qui annonce lui-même les noms votés.

Mr Gérard MAUPART du club La SALVADORIENNE 24 a reporté sur le Paperboard, les voix par candidats. Le report est également contrôlé par Mr Yoann ROLLAND du club BACB Bagnères Assistance 65

Le quinzième membre élu était au nombre de 2, avec 11 voix chacun pour Mr Yvan FRANCES, et Mr Bruno D'AGOSTINI. La désignation, s'est faite par ancienneté, donc Bruno D'AGOSTINI est élu.

Les membres du conseil d'administration élus sont :

Guy HARVENGT	Henri GANDON	Erwann CREQUER	Christophe BOULAN
Daniel ARENES	Andrée VARIN	Marie Pierre TREILLE	Rafael VALENTIN
André ANTONIO	Sandra NOGUEIRA	Bruno D'AGOSTINI	Pascale LABBÉ
Karine LE CARVENNEC	Morgan LE DOZE	Serge LE ROUX	

Après la pause déjeuner, 9 membres/ 15 du nouveau Conseil d'Administration étant présent, il est procédé au vote du bureau. Cette élection est effectuée devant tous les adhérents présents, dès la fin du repas.

Le nouveau bureau élu est :

- Président : André ANTONIO
- Vice-Président : Erwann CREQUER
- Vice-Président : Christophe BOULAN
- Secrétaire : Sandra NOGUEIRA
- Secrétaire Adjointe : Karine LE CARVENNEC
- Trésorier : Marie Pierre TREILLE

Dans la continuité, des membres ont souhaité endosser des charges complémentaires :

- Denis LEGALL (Responsable départemental 29 et Région Bretagne)
- Henri GANDON (Responsable départemental 38)
- Morgan LE DOZE (Responsable départemental 56)
- Bruno D'AGOSTINI (Responsable départemental 60)
- Yvan FRANCES (Responsable Région PACA)
- Daniel ARENES et Denis LEGALL (Président et membre de la commission des Sages, membres permettant une médiation dans les conflits pouvant survenir)

Tous les membres du nouveau Conseil d'Administration et les membres du Bureau ont été applaudis et félicités.

Procès-Verbal rédigé le 24 avril 2025, à l'écoute de l'enregistrement Audio

Le PRÉSIDENT DE SÉANCE

Mr Victor MOURA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Victor Moura', written in a cursive style.

La SECRÉTAIRE de SÉANCE

Madame Marie Pierre TREILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Pierre Treille', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.